



Question sur un divorce lors d un deces

Par **Claude33**, le 19/11/2010 à 18:27

Bonjour,

A partir de combien d annee une femme qui ne vit plus avec son mari est elle divorcee d office ? Merci

Par **Marion2**, le 19/11/2010 à 19:25

Bonsoir,

Il n'y a pas de divorce "d'office".

Par **Claude33**, le 19/11/2010 à 22:17

Je viens de regarder sur d autres sites internet , un avocat a bien marquer que si 2 personnes maries ne vivaient plus ensemble depuis plus de 2 ans danc ce cas c etai un divorce automatique et cette lois a etait voter depuis 2005 puisque elle est nouvelle vous n etes peut etre pas au courant. Mais je vous remercie quand meme d avoir repondu .

Par **ravenhs**, le 19/11/2010 à 22:28

Bonsoir,

Marion vous a donné la bonne réponse, si vous préférez rester dans l'erreur c'est votre choix.

Vous parlez probablement du divorce pour altération définitive du lien conjugal qui peut être prononcé après deux ans de séparation de fait. Ce divorce nécessite une procédure juridictionnelle. C'est automatique dans le sens où le juge n'a pas de pouvoir d'appréciation mais il faut tout de même passer devant le juge ... donc rien d'automatique dans le sens où vous l'entendez.